

**Zeitschrift:** Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande  
**Band:** 17 (1879)  
**Heft:** 9

**Artikel:** La Caton et la tâtra  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-185153>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 31.01.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

pressa de réunir des secours. Une souscription d'une cinquantaine de louis, faite à la hâte, permit de diriger vers les monts un convoi de vivres, et Bridel s'offrit pour l'accompagner. Il partit avec huit hommes et six mulets. Ce ne fut pas sans des peines infinies qu'il s'ouvrit un chemin à travers les neiges amassées et qu'il parvint à la cure de Savigny, où se fit une première distribution. Les habitants de cette froide contrée, où les maisons sont disséminées à de grandes distances, sortaient de leurs demeures ensevelies sous dix pieds de neige, les uns par la lucarne, les autres par la cheminée, pour venir recevoir leur part d'assistance. »

On sait que Jean Huss, recteur de l'université de Prague, ayant eu connaissance des doctrines du réformateur anglais Jean Wicleff, les embrassa avec chaleur, les propagea avec zèle, rejetant l'autorité du pape et attaquant les vices du clergé. Soutenant ses opinions dans plusieurs écrits, notamment dans un *Traité de l'Eglise*, il fut déferé, pour cet ouvrage, au tribunal du Saint-Siège, et excommunié par le pape Alexandre V. Il en appela au concile de Constance, où il se rendit en 1414, muni d'un sauf-conduit de l'empereur; mais déclaré hérétique par ce concile et ayant refusé de se rétracter, il fut, selon les lois du temps, livré au bras séculier et brûlé vif à Constance en 1415. Jean Huss déploya jusque sur le bûcher un caractère indomptable.

Voici comment Victor Hugo, dans un admirable poème, la *Pitié suprême*, qui vient de paraître, raconte cet horrible drame, dans une page qui a pour titre : *la Mort de Jean Huss*.

Jean Huss était lié sur la pile de bois;  
Le feu partout sous lui pétillait à la fois.  
Jean Huss vit approcher le bourreau de la ville,  
La face monstrueuse, épouvantable et vile;  
L'exécuteur, l'esclave infâme, atroce, fort,  
Sanglant, maître de l'œuvre obscure de la mort;  
L'affreux passant vers qui les vers lèvent la tête;  
Le tueur qui jamais ne compte et ne s'arrête;  
Le cheval aveuglé du cabestan des lois.  
Toute la ville était sur les seuils, sur les toits,  
Parlait et fourmillait et contemplait la fête.  
Huss vit venir à lui cet homme, cette bête,  
Cet être misérable et bas que l'effroi suit,  
Espèce de vivant terrible de la nuit,  
Difforme sous le faix de l'horreur éternelle,  
Ayant le flamboiement des bûchers pour prunelle.  
Il était là tordant sa bouche sous l'affront;  
On voyait des reflets de spectre sur son front,  
Où se réverbéraient les supplices sans nombre.  
Toute sa vie était sur son visage sombre.  
L'isolement, le deuil, l'anathème, ce don  
Du meurtre qu'on lui fait au-dessous du pardon,  
La mort qui le nourrit du sang de sa mamelle,  
Son lit fait d'un morceau du gibet, sa femelle,  
Ses enfants, plus maudits que les petits des loups,  
Sa maison triste où vient regarder par les trous  
L'essaim des écoliers qui s'enfuit dès qu'il bouge.  
Ses poings cicatrisés à toucher le fer rouge  
Se crispaient. Les soldats le nommaient en juchant.  
Il approchait courbé, plié, souillé, méchant,  
Honteux, de l'échafaud cariatide affreuse.  
Il surveillait l'endroit où l'âtre ardent se creuse;

Il venait ajouter de l'huile et de la poix,  
Il apportait, suant et geignant sous le poids,  
Une charge de bois à l'horrible fourneau.  
Sous l'œil haineux du peuple, il remuait la braise,  
Abject, las, réprouvé, blasphémé, blasphémant.  
Et Jean Huss, par le feu léché lugubrement,  
Leva les yeux au ciel et murmura : Pauvre homme.  
Victor Hugo.

*Aux dames.* — Ce n'est plus l'hiver, ce n'est pas encore le printemps, nous dit la *Revue de la mode*; les tissus nouveaux attendent le beau temps et les premiers bourgeons pour apparaître dans toute leur fraîcheur. La robe noire est donc la bienvenue pour le matin comme pour le soir. On ne risque rien d'en faire une neuve; il en faut toujours avoir une ou deux : elle sera prête pour toutes les occasions. Jeunes filles et jeunes femmes savent qu'elle leur sied également.

Le costume noir en laine se fait avec mélange de moire. Cette étoffe remplira dans la toilette le rôle donné au satin l'an passé, sans toutefois prohiber ce dernier. Plissés, gilets, parements, lisérés, seront en *moire pékin*, c'est-à-dire avec une raie mate et une raie moirée, ou en moire unie dite *moire française* à petit dessin; l'ancienne moire antique n'a pas encore reparu.

Il n'est guère de femme qui ne trouve une ou deux robes de cette étoffe soigneusement défaits et gardées dans quelque coin. Leur transformation en garnitures, est donc un excellent moyen de les utiliser.

Le costume noir, un peu élégant pour printemps, se fait en jolie faille mélangée de grenadine noire à raie de velours ou à rayures ajourées; la jupe demilongue est en faille, la seconde jupe en grenadine, bordée d'un effilé en chenille ou en jais acier. Le corsage, tout à fait montant dans le dos et sur les épaules, est fermé au cou, mais très décolleté en ovale ou en carré sur la poitrine; le jour, la partie décolletée est fermée par une jolie guimpe en lingerie et dentelles ou en fin surah blanc, bleu opalin ou rose pâle. Le soir on peut mettre une guimpe plate ou une demi-guimpe en crêpe lissé, blanc, avec un plissé neige, tout autour. Manches demilongues, sans être tout à fait au coude. Sur la poitrine, pièce formant pointe, brodée de jais.

Cela compose une demi-toilette, fort simple, et qui ne manque pas d'élégance. Elle convient aux jeunes femmes aussi bien qu'aux grandes jeunes filles, mais pour les premières on ajoute des passementeries et des franges plus riches.

#### La Caton et la tâtra.

Tot parâi on est ti on bocon crouïo dein stu mondo, kâ dâi iadzo que y'a, on ein vâo à dâi dzeins que no z'ont rein fé, qu'on ne cognâi pas pî bin adrâi, po cein que l'ont onna frimousse que ne no revint pas, et qu'on l'ao codrâi quasû dâo mau. Eh bin! cein n'est portant pas justo, kâ soveint clliâo dzeins vaillont mé que no. Mâ l'est veré as-

sebin que y'ein a dâi z'altro iadzo que ne vaillont pas tchai et que s'on ne pâo ni lè vairè, ni le cheintrè, l'est bin dè l'âo fauta. Y'avâi don 'na vilhie sorcière qu'avâi nom Caton, que l'est on nom qu'on baillivè âi fennès et âi felhiès dâo teimps dâi Bernois et dâi batz; mâ dût que lè paisans mettont dâi z'anglaises à la pliace dè veste, on l'âo dit Catrine, que l'est lo mémo nom, mâ on bocon rafignolâ. Adon clia dzein étâi pourra, que n'est pas onna vergogne, bin lo contréro; mâ l'étâi d'on crouïo qu'on l'arâi prâo frésâie. Le robâvè tot cein que lo poivè accrotsi : bou, lindzo, panosse, patta d'ése; ne lâi tsaillessâi pas què preindrè.

On dzo que le fasâi âo for, le fe couâirè onna tâtra âi pommès. L'avâi étâ rappersi decé, delé, cauquiès crouiès boutsenès et portant le trovâ moïan d'avâi dâo prâo bon kegnu po son mareindon. Clia fenna que ne savâi ni liairè, ni épelâ et que n'avâi pî jamé su l'A, B, C, fasâi tot parâi coumeint lè z'autrès, que mettont la premirè lettre dè l'âo nom su la tâtra po la recognâitrè; mâ tot ein coudesseint lâi mettrè son nom, l'avâi fé avoué dè la pâta on espèce d'afféré qu'on ne savâi pas que l'irè. Quand l'est que lè tâtrès saillont dâo for, le bourlont, et lè fennès lè preignent avoué lo carro dè l'âo fâordâi po lè portâ refrâidi que dévant et suivant à quiet le sont, le l'âo mettont on pou dè canella, dè sucro âo bin dè cassounarda. Cé iadzo que, que clia Caton fasâi âo for, le sè peinsâ : « la fenna âo greffier ein a fé âi pommès rambou, que sont tant bounès, sa folhie est parâire à clia que y'é eimprontâ dè la syndiqua; mè faut la sinna. » Adon le fe asseimblant dè lâi mettrè on blosset dè sucro et le vâo traci avoué, mâ la greffièrè la ratint pè son greidon et lâi fâ :

— Tatsi vâi dè mè laissi ma tâtra !

— Coumeint, voutra tâtra ! l'est la minna, que vouaïque ma marqua.

— Voutra marqua ! pisque l'est on B.

— Eh bin ! on B, cein fâ-te pas : Caton ?

— Oh ! la, la ; la quinna !

Et le coumeinciront à la sè trevougnî et à s'insurtâ.

— Ah l'est dinsè, se fe la Caton, que basta portant, eh bin, m'einlève se paiso mon sucro.

Adon la sorcière preind la tâtra à la greffièrè, la virè à botson su la sinna po soi-disant ravâi son sucro, la revirè, la tsampè que bas, que ne lâi restâvè pas lo demi-quart dâi pommès et sè sauvè avoué la sinna ein laisseint la greffièrè tota mtsetta et ein sè deseint : M'ein fotto pas mau, ora, y'é tot parâi dè la tâtra âi rambou !

Entre auteurs dramatiques :

— Eh bien, voilà les répétitions terminées, tu vas passer : c'est le moment des grandes émotions.

L'autre, d'un ton dégagé :

— Eh bien, non ; figure-toi qu'à l'heure qu'il est mon ouvrage est arrivé à me laisser parfaitement indifférent. Que ça réussisse ou que ça tombe, ça

m'est égal : il me semble que c'est la pièce d'un ami !

Cueilli dans la *Feuille d'Avis* de Genève, en mai 1873 :

« On offre un bon berger, qui a toujours été après les bêtes. »

Au temps des *interrogats*, où le pasteur avait le droit d'interroger ses ouailles pendant le prêche, celui de Baulmes demanda à un vieux paroissien pourquoi on avait imprimé la Bible : *Po cein qu'on ne poïai pas lièrè su lou papai bllian* (Parce qu'on ne pouvait pas lire sur le papier blanc).

— Dis-moi, papa, une *tribune* c'est-y la femme d'un *tribun*? demande à son père un jeune garçon qui a commencé l'étude de l'histoire romaine.

— Non, mon ami, puisqu'elle le laisse parler.

Un avis publié dans l'*Echo du Rhône* par la municipalité de Villeneuve, pour l'amodiation des montagnes que la dite commune possède rièrè son territoire, se termine par ces mots :

« Ces montagnes sont bien bâties et d'un abord facile. »

Le mot de notre précédente charade est : *Fougueux*.

Le tirage au sort a fait échoir la prime à M. Victor Thélin, à Winterthour.

Un de nos abonnés de Genève nous envoyait la solution de cette charade en ces termes :

« Cette fois, vous m'avez donné du fil à retordre ; les mots *pauvre diable*, *ivre-mort* et d'autres, tous plus composés et plus impossible les uns que les autres, ont défilé dans mon cerveau fatigué. Enfin la moutarde m'est montée au nez, je suis moi-même devenu *fougueux*, et j'en suis resté là.

C. B.

Autre charade, pour laquelle un joli porte-monnaie est offert en prime :

On passe mon premier, mon second est passé,  
Et de chercher mon tout on est embarrassé.

**Théâtre.** — Dimanche 2 mars, à 7 heures du soir : l'*Affaire Coverley*, grand drame en 7 actes, suivi d'un joli vaudeville en 1 acte : *La fille terrible*.

La clôture de la saison théâtrale approche et nous ne saurions trop engager notre population à profiter des dernières représentations, et prouver ainsi, jusqu'au bout, à notre aimable directeur, M. Gaillard, qu'elle a su apprécier le zèle et le dévouement qu'il a mis à l'accomplissement de sa tâche difficile.

L. MONNET.